



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le neuf avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### **6. Vote du montant des taxes communales de raccordement au service de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation des taxes de raccordement au service de l'eau et de l'assainissement que doivent payer les usagers, une seule fois à l'occasion de leur raccordement aux réseaux, celles-ci n'ayant jamais évolué depuis leur mise en place. Il précise à ses collègues que cette revalorisation est destinée à prendre en compte l'évolution des coûts liés à cette prestation qui ont mécaniquement augmenté avec le temps.

Il propose alors à ses collègues de passer chaque taxe communale de 609,80 € à 700 €.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1997 ayant institué une taxe de raccordement au réseau d'eau potable,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 1999 ayant institué une taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif,

Considérant la nécessité de procéder à une actualisation des taxes communales de raccordement au service de l'eau et de l'assainissement afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie,

DECIDE de fixer, à compter de l'année 2016, chacune des taxes communales de raccordement au service de l'eau et de l'assainissement à 700 €,

RAPPELLE qu'en cas de difficultés supplémentaires, ce forfait pourra être majoré conformément aux délibérations sus-visées,

DONNE AUTORISATION au Maire afin de procéder à la mise en œuvre de cette actualisation.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

[www.upoghjudoletta.fr](http://www.upoghjudoletta.fr)

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le neuf avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

### N° 7) Vote du budget primitif M14

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le budget primitif M14 2016, dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes :	448 588.00 €
	Dépenses :	448 588.00 €
Section d'investissement :	Recettes :	339 379.00 €
	Dépenses :	339 379.00 €

Après examen et délibération le conseil municipal approuve et signe.

Les conseillers municipaux.

Le Maire.

